

Questions orales

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sait parfaitement que le gouvernement verse des intérêts sur cet argent. Quand le député nous dit que ces 300 millions sortent des poches des agriculteurs, il doit bien savoir que ces derniers ont cotisé à ce programme de façon facultative. Environ 75 p. 100 des agriculteurs de l'Ouest y participent. Pour chaque dollar qu'ils y versent, nous en mettons deux, nous payons des intérêts sur cet argent et nous nous chargeons également de l'administration des fonds. L'année dernière, les intérêts et les paiements versés dans le cadre de ce programme s'élevaient à 131 millions. Le député a tort de dire que tout cet argent sort de la poche des producteurs. Ce n'est pas le cas. Les producteurs ont récupéré chaque sou qu'ils ont investi dans ce programme depuis sa création. En fait, ils ont touché plus que le montant maximum qu'ils pouvaient y investir.

M. Benjamin: C'est faux.

M. Whelan: C'est un bon programme. La loi sera modifiée quand elle sera présentée à la Chambre. Si nous trouvons un moyen d'effectuer ces paiements avant que la loi ne soit adoptée par le Parlement—et nos juristes vérifient si la chose est possible—nous verrons s'il est possible de le faire après la deuxième lecture du projet de loi et il est probable que nous pourrions alors éviter de nous attirer les foudres du vérificateur général.

ON DEMANDE UN VERSEMENT PROVISOIRE

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et a trait aux changements qu'on se propose d'apporter à la loi de stabilisation concernant le grain. Le ministre sait que l'Office de stabilisation des prix agricoles chargé d'examiner les paiements à verser pour la campagne agricole de 1982-1983 pour le maïs s'est fondé sur l'année civile et qu'aucun paiement n'a été effectué. Par contre, l'Office ayant fait le calcul en fonction de la campagne agricole, il en versa un. Il sait également que, en 1978 et en 1979, des paiements provisoires avaient été effectués à partir du fonds de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Plus de la moitié des paiements prévus ont été consentis au printemps. Le ministre ne pourrait-il pas nous présenter immédiatement une mesure prévoyant un versement provisoire équivalant à la moitié des 300 millions de dollars qui seront accorder aux agriculteurs? Le cas échéant, nous nous engageons à l'adopter sur-le-champ, c'est-à-dire dès qu'elle nous sera présentée.

● (1440)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député nous parle des versements qui ont été consentis aux producteurs de maïs du Manitoba, de l'Ontario et du Québec. Ce sont principalement des producteurs de ces trois provinces qui les ont touchés. Je suis parfaitement au courant de la façon dont ce programme a fonctionné et des raisons pour lesquelles des rajustements y ont été apportés. La chose n'a pas été aussi simple que voudrait nous le faire croire notre collègue. Les agriculteurs ont expédié sur les marchés des quantités bien plus importantes de maïs et dans certains cas, ils ont retenu leur production. Comme on ne conservait pas d'archives dans cet organisme, comme il n'y existait pas de véritable système pour consigner les activités des producteurs, il faudra peut-être interroger de nouveau les exploitants de

silos et les manutentionnaires céréaliers pour obtenir encore une fois les preuves, dans la mesure du possible. On se fonde principalement sur des hypothèses, tant que les producteurs ne nous ont pas fourni à la fin de l'année tous leurs reçus. Voilà pourquoi il y a eu ces rajustements.

J'espère que nous pourrions présenter la mesure réclamée cette semaine même, ou bien au début de la semaine prochaine. Le député sera alors en mesure de l'examiner et il est à espérer que cette disposition s'y trouvera.

ON DEMANDE UN VERSEMENT POUR FACILITER
L'ENSEMENCEMENT DU PRINTEMPS

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur le Président, ma question s'adresse encore au ministre de l'Agriculture. Il a omis de répondre à ma dernière question concernant le précédent établi en 1978 et 1979, années au cours desquelles des versements provisoires ont été effectués à même le fonds de stabilisation concernant le grain de l'Ouest au printemps, plutôt que vers le milieu ou la fin de l'été. Voici un court passage tiré du rapport annuel de 1978 sur la Stabilisation concernant le grain de l'Ouest, dans lequel il est dit ceci: «Ce mode de paiement permet au moins d'effectuer un versement partiel au printemps plutôt que d'attendre au milieu ou à la fin de l'été...».

Le ministre pourrait-il nous présenter une mesure proposant un versement partiel sur le paiement qu'il est prévu de faire et qui sera de l'ordre de 300 millions de dollars, comme il l'a déjà annoncé? Pourrait-il effectuer ce versement partiel maintenant, car c'est maintenant que les agriculteurs ont besoin de cet argent pour donner suite à leurs projets d'ensemencement du printemps?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que, en vertu de l'actuelle loi, ces versements sont calculés en fonction de l'année civile. Dans la loi, aucun mécanisme n'est prévu, qui permette de faire des versements partiels. Voilà pourquoi nous sommes en voie de modifier la formule, de façon à pouvoir faire des versements partiels, surtout du fait que des quantités de céréales bien plus importantes que prévu, même par les plus optimistes de tous les conseillers et autres qui s'intéressent de près à la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, ont été expédiées et vendues. Qui aurait cru qu'on réussirait à vendre 37 millions de tonnes en un an? C'est ce qui explique que les quantités de céréales, les fonds requis et les bénéfices réalisés sont aussi importants. Il n'est donc pas possible de faire de versement partiel. Nous emploierons dorénavant une formule différente qui nous permettra d'en faire si la chose est possible. Je souhaite tout autant que le député qu'un versement soit accordé aussitôt que possible.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE REPORT DE LA DATE LIMITE DE PRODUCTION DES
DÉCLARATIONS D'IMPÔT POUR LES CONTRIBUABLES DU
MANITOBA ET DE LA SASKATCHEWAN

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Celui-ci n'est pas sans savoir qu'une très forte tempête de verglas et de neige s'est abattue en fin de semaine dernière sur le Manitoba, causant des pannes d'électricité, bloquant les routes et rendant en général la vie très misérable aux Manitobains. Nombre de